

EXTRAIT du REGISTRE des ARRETES du MAIRE

Objet : Autorisation et réglementation
VENTE AU DEBALLAGE VIDE MAISON

NOUS, Maire de la ville d'ARBOIS
Vu le Code de la Route,
Vu le Code des Collectivités Territoriales,
Vu la demande présentée par

ARRETONS :

Article 1^{er} : ... est autorisée à organiser « un vide maison »
du 22 août 2026 au 23 août 2026 au 3 Avenue de la Gare 39600 ARBOIS.

L'autorisation est valable le samedi 22 août 2026 de 08h00 à 20h00 et le
dimanche 23 août 2026 de 08h00 à 20h00.

Article 2 : L'organisateur, la Police Municipale et la Gendarmerie Nationale sont
chargés chacun en ce qui les concerne, de l'application et du respect des dispositions
du présent arrêté.

Article 3 : L'organisateur pourra faire sa publicité à concurrence de cinq affiches par
entrée de ville. Aucune publicité ne pourra être apposée à l'intérieur de
l'agglomération.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à

- La Gendarmerie d'ARBOIS
- La Police Municipale

Arbois, le 04 août 2026
La Maire
Valérie DEPIERRE

